

DECISION

N° 2026/121/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec l'association « *Crescendo's* » Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – *Représentée par Martine MALECHA en qualité de Présidente*, pour un concert avec le groupe « *Prismatik* » prévu le **samedi 04 avril 2026** dans le cadre de la chasse aux œufs de 12h00 à 13h30 dans le jardin Français de la Mairie.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec l'association « *Crescendo's* » Mairie de Eu rue Jean Duhornay – 76260 Eu – *Représentée par Martine MALECHA en qualité de Présidente*, pour un concert avec le groupe « *Prismatik* » prévu le **samedi 04 avril 2026** dans le cadre de la chasse aux œufs de 12h00 à 13h30 dans le jardin Français de la Mairie.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 300,00 € TTC (Trois cents euros TTC). Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délai de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

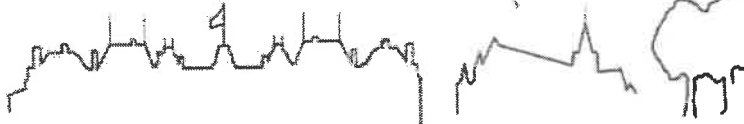
La commune prendra également en charge :

- Le repas et les boissons des musiciens
- Les droits d'auteurs

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le deux avril deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,
Robin DEVOGELAERE



Envoyé en préfecture le 08/04/2026

Reçu en préfecture le 08/04/2026

Publié le



ID : 076-217602556-20260402-2026121DEC-CC